

Association des Intérêts de Vessy Case postale 23 1234 Vessy

www.aiv.ch

Service de géologie sols et déchets M. MARTELAIN, directeur Quai du Rhône 12 1205 Genève

/4 Vessy, le € mai 2021

Projet plan de zone de décharge PZD 01-18 Veyrier - enquête publique SCG-29

Monsieur le directeur,

Un grand nombre de nos membres nous a fait part de craintes et remarques au sujet de cette zone de décharge, au point qu'une pétition circule actuellement au sein de la commune. Dès lors, dans le cadre de cette enquête publique, nous vous adressons nos observations et demandes sur les trois préoccupations principales de notre association, qui regroupe plusieurs centaines de membres sur le Plateau de Vessy, en particulier en relation avec le projet des Grands Esserts.

1. Transit des camions

Partant du principe que la décharge, selon la logique des circuits courts prônés par le canton, sera essentiellement consacrée à collecter les déchets du chantier des Grands Esserts, deux voies sont susceptibles de supporter tout le transit.

Le chemin de la Place-Verte est la voie la plus directe mais bénéficie d'aménagements importants de modération de trafic, laissant à penser que la route Antoine-Martin supportera principalement tout le transit. Il s'avère toutefois qu'il s'agit d'ores et déjà d'une route très fréquentée, non seulement par les pendulaires et autres automobilistes, mais également par des écoliers se rendant aux deux groupes scolaires de Pinchat et Bois-Gourmand et au cycle d'orientation, soit à pied soit à vélo. En outre, elle est empruntée par toutes les personnes se rendant au centre sportif du Grand Donzel.

Ni sa vocation initiale ni sa configuration (traversée d'un bassin de population important, trottoir étroit ou absent) ne la destine à accueillir ce trafic.

Par conséquent, pour le cas où la décharge voyait le jour, nous demandons que :

- des heures de transit et de non-transit soient mises en place sur le tronçon Route de Veyrier- route Antoine-Martin (ou tout autre axe retenu);
- la vitesse sur la route Antoine-Martin, actuellement à 50 km/h, soit réduite (par ex. à 40 km/h) pour les camions et que cette vitesse fasse l'objet de contrôles réguliers;
- un bilan soit tiré tous les six mois sur la base de statistiques fiables afin de permettre la prise de mesures correctives en concertation avec les riverains, associations d'habitants et autorités communales;
- une information aux habitants soit prévue.

2. Nuisances

Le passage d'un grand nombre de camions, lourdement chargés, engendrera des nuisances sonores et environnementales (gaz d'échappement, particules fines etc.).

Par ailleurs, provenant de chantiers, les camions charrient énormément de terre et autres gravats qui salissent les routes et les rendent glissantes, notamment pour les deux roues (sans compter l'aspect esthétique).

Nous demandons que :

- un relevé REEL des émissions des NO2, ozone et PM10 soit effectué au préalable de l'ouverture de la décharge puis à fréquence régulière (minimum semestriel) pendant la durée de vie de la décharge pour évaluer la qualité de l'air;
- des mesures de protection antibruit et autres soient envisagées tout au long des routes Antoine-Martin et Veyrier;
- en plus du site de la décharge, tous les chantiers dont les camions utilisent la décharge soient pourvus de laveur-décrotteurs;
- une information aux habitants soit prévue.

3. Sécurité

Comme déjà relevé, la route Antoine-Martin est un axe très fréquenté et inadapté. Suite à une pétition lancée en 2016, le Grand Conseil a relevé la dangerosité de cet axe et a demandé au Conseil d'Etat de proposer des aménagements permettant d'y remédier (rapport P-1975-B). A notre connaissance, le projet est actuellement traité au niveau de l'Etat par l'Office cantonal des Transports et l'Office cantonal du Génie civil. Dans ce contexte, et pour le cas où la décharge voyait le jour, les conditions suivantes sont pour nous impératives :

- que les mesures de sécurisation de la route Antoine-Martin soient mises en œuvre AVANT une mise en exploitation de la décharge;
- que des mesures complémentaires soient proposées au besoin, pour tenir compte de la nouvelle situation, soit le flux supplémentaire de camions;
- qu'un planning de réalisation des infrastructures de sécurité soit communiqué aux riverains, associations et autorités communales et que la mise en œuvre des infrastructures conditionne l'ouverture de la décharge.

En plus des points relevés ci-avant, nous demandons à ce qu'un contrôle régulier des mesures intégrées au projet selon le NIE de mars 2021 soit effectué afin de s'assurer de leur bonne application.

Au vu des nombreux projets impactant la qualité de vie des habitants du Plateau de Vessy, notre association est attachée à une coordination raisonnée et logique desdits projets.

Pour nous, l'exploitation de la décharge envisagée n'a de sens que concurremment avec la réalisation des Grands Esserts, afin d'en héberger les terres extraites. Sa mise en exploitation devrait par conséquent être strictement conditionnée et coordonnée avec l'ouverture du chantier des Grands Esserts, quelle qu'en soit l'année. Par ailleurs, seconde condition à la mise en exploitation de la décharge, la réalisation des mesures de sécurisation de la route Antoine-Martin.

Au vu des oppositions que ce projet suscite au sein de notre commune, nous espérons que nos préoccupations et questions trouveront une réponse satisfaisante dans les meilleurs délais. Ce n'est qu'en rassurant les habitants et en ayant une approche cohérente que ce projet pourra avoir une adhésion et une image vertueuse qui n'est de loin pas une évidence à l'heure actuelle.

Nous vous remercions de la bonne attention apportée à ces observations et vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, nos meilleures salutations.

Charles Lassauce

Vice-président

Max Müller Président